



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 14-2020**  
Séance du 13 octobre 2020

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 45 000 F pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates

Vu le Projet d'agglomération 3 adopté par les autorités du Grand Genève le 8 décembre 2016 et notamment la mesure Be 3 40-14 relative à la réalisation d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates,

vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009 et notamment sa fiche de mesure n°22 relative aux axes de mobilités douces,

vu le Plan Localisé de Quartier de la Milice N°28'790 adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999,

vu le Plan Directeur de Quartier « La Chapelle/Les Sciers » N° 29'298 adopté par le Conseil municipal le 24 avril 2007 et par le Conseil d'Etat le 27 juin 2007,

vu le Plan Localisé de Quartier des Sciers N°29'783 adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la décision du Grand Conseil du 2 avril 2019 refusant l'entrée en matière sur le PL 12'183 relatif à l'étude des liaisons Genève-Sud, dites L1-L2 conduisant de fait à l'abandon de la réalisation de ces infrastructures et son corollaire, la demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud,

vu la volonté de connecter par les mobilités douces le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates en s'affranchissant de la césure que constitue l'autoroute de contournement,

vu l'exposé des motifs EM 14-2020, d'octobre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 20 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 45 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 45 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCAYG/phz/# 90'523 – SF/PL – 13.10.2020



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 14-2020**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle  
de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre  
le quartier des Sciens et le centre du village de  
Plan-les-Ouates**

**CREDIT D'ENGAGEMENT**

**45'000 F**

**Plan-les-Ouates – octobre 2020**

# Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates

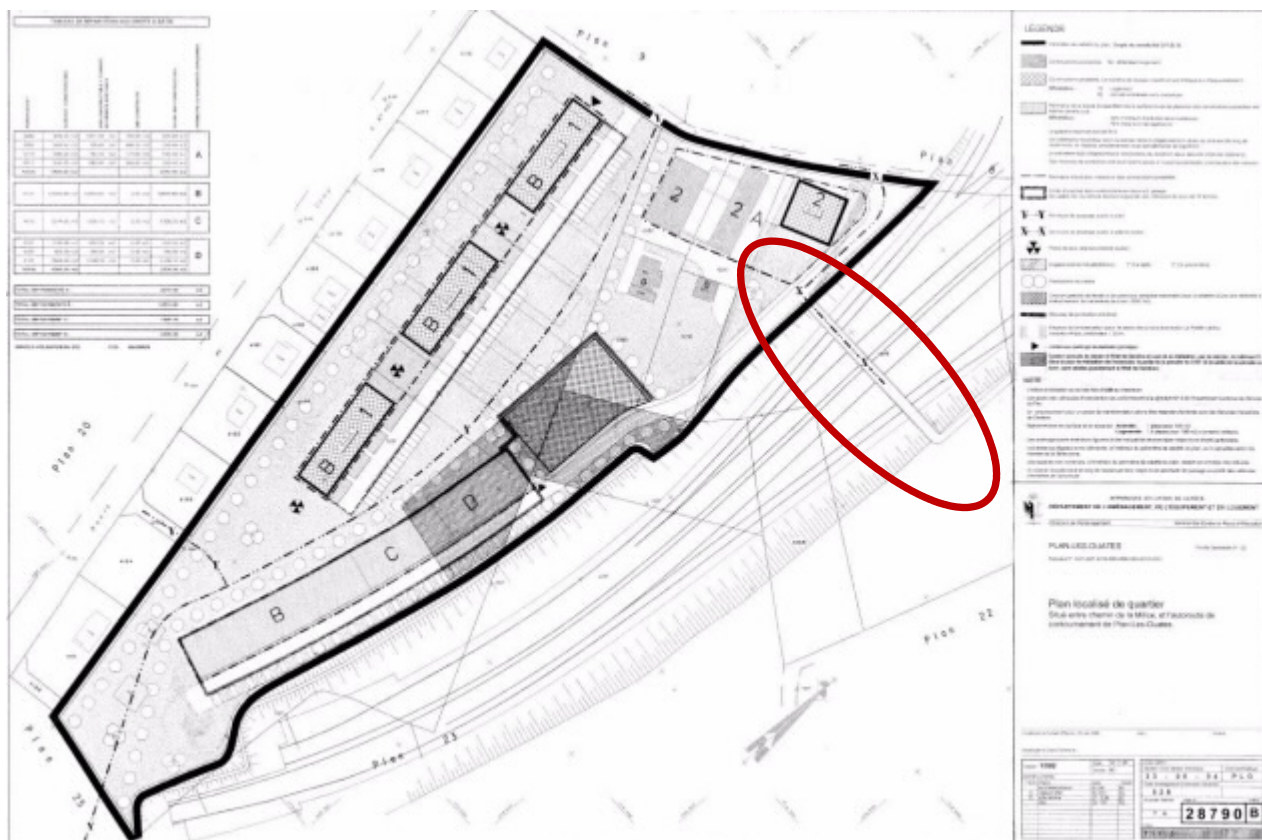
## CREDIT D'ENGAGEMENT

### EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

#### 1. Historique du projet de passerelle

Lors des premières réflexions sur le quartier des Sciers, voici plus de 20 ans, avait été imaginée la réalisation d'une passerelle mobilités douces permettant de relier le futur quartier des Sciers au centre du village de Plan-les-Ouates, sans devoir « contourner » la césure que représente l'autoroute de contournement.

A cette fin, un tracé de passerelle mobilités douces avait été intégré dans le premier PLQ du secteur de la Milice, adopté en 1999. Ce tracé prévoyait un raccord sur les futurs cheminements piétons dans ce quartier, cheminements désormais réalisés.



Plan Localisé de Quartier de la Milice

Par la suite, ce projet de passerelle a été intégré dans différentes planifications qu'elles soient cantonales, communales ou d'agglomération.

### **Projet d'agglomération 3 :**

Le projet d'agglomération 3, adopté en 2016 par la Confédération, intègre une mesure destinée à réaliser cette passerelle.

Il s'agit de la mesure Be 3 40-14, ce qui signifie, dans le jargon du projet d'agglomération, qu'il s'agit d'une mesure à réaliser d'ici 2022, avec un co-financement cantonal de 30% uniquement, donc sans co-financement fédéral.

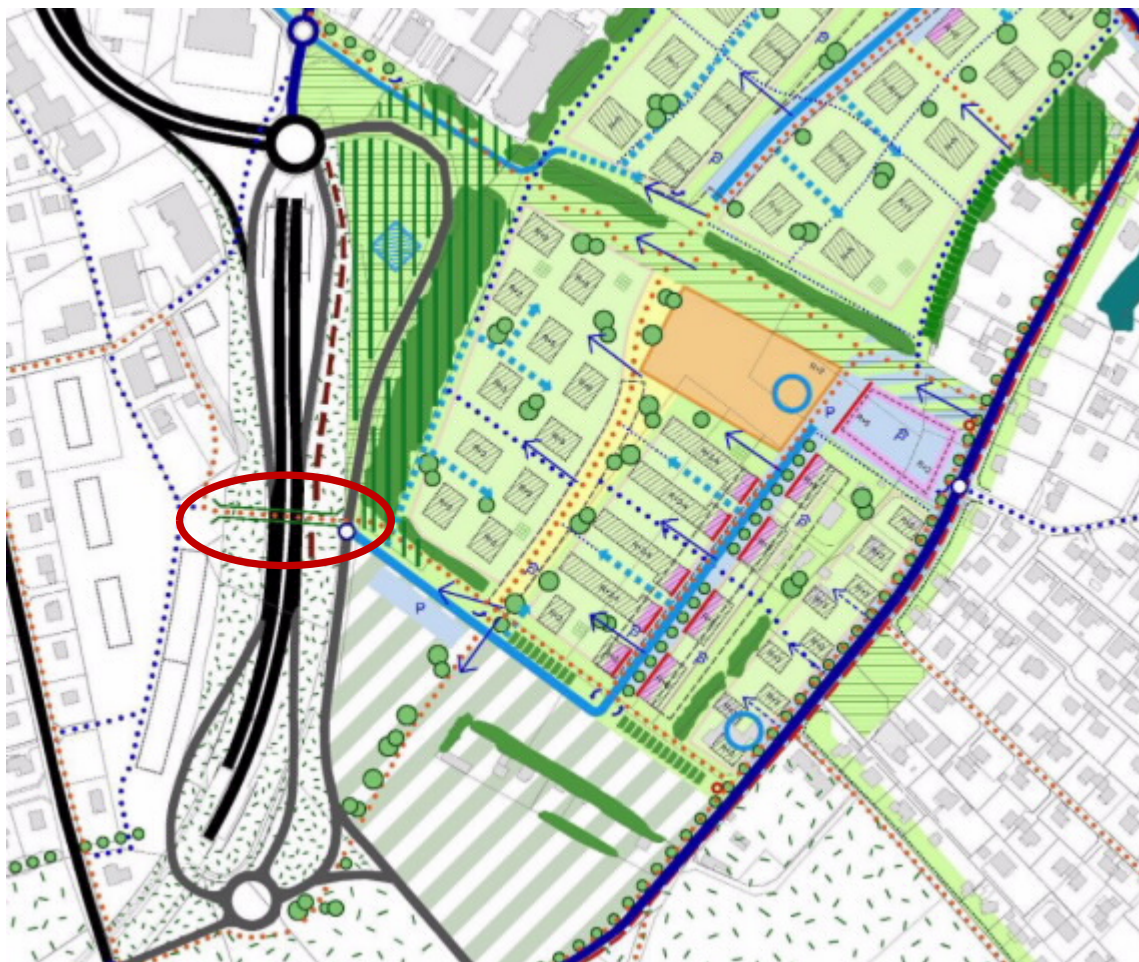
L'intégration de cette mesure dans le futur projet d'agglomération 4, en cours de développement, a été réinterrogée.

Le PA4 permet en effet d'intégrer certaines mesures de mobilités douces dans ce qui est appelé « *paquet de mesures forfaitaires* ».

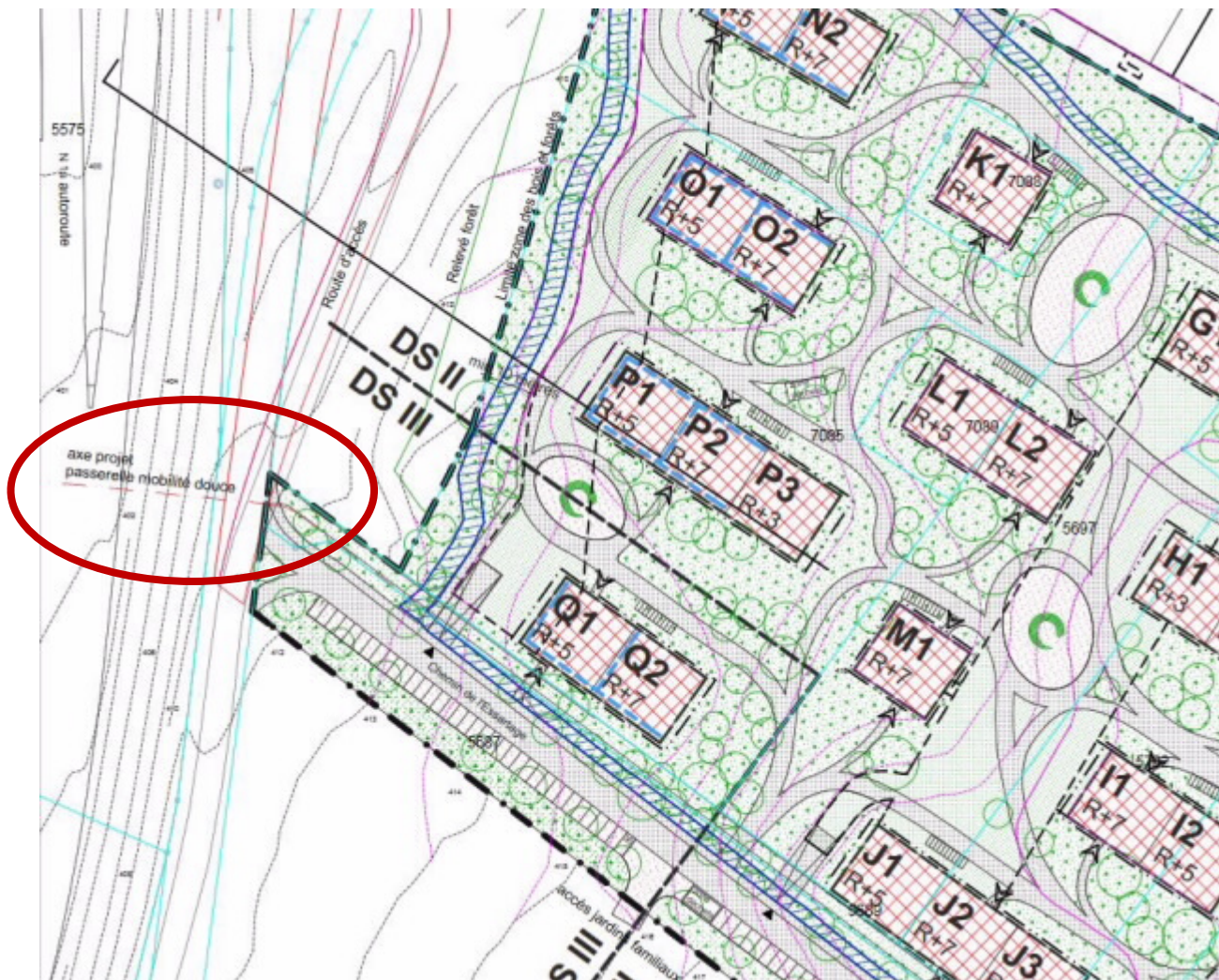
Il faut que chacune de ces mesures soit d'un coût total inférieur à 5MF pour pouvoir y être admise mais, à ce jour, le Canton ne disposant pas de beaucoup de projets pouvant s'y insérer, voit donc d'un très bon œil l'intégration du projet de passerelle dans ce « paquet ».

Par ailleurs, l'intégration sous cette forme permet un co-financement fédéral à hauteur de 40% du coût de l'ouvrage, ce qui, en ajoutant le co-financement cantonal de 30%, ne laisserait à la charge de la Commune que 30% du coût de l'ouvrage.

**Le Plan Directeur de Quartier de la Chapelle/les Sciens adopté le 27 juin 2007** par le Conseil d'Etat prévoit également la réalisation de cette passerelle :



**Le Plan Localisé de Quartier des Sciers**, adopté en 2015 l'intègre également :



Extrait du Plan Localisé de Quartier Les Sciers

## 2. Le renouveau de la passerelle

Malgré l'intégration de cette passerelle dans l'ensemble des planifications cantonales et communales, son étude n'a jamais été lancée.

En effet, le projet de liaison L1-L2 (Genève-Sud) comprenant la demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud était venu contrecarrer la faisabilité technique de cette passerelle.

En raison de la réalisation de nouvelles bretelles d'autoroute, la passerelle devenait extrêmement complexe à réaliser du fait de la portée nécessaire pour traverser l'axe autoroutier, la hauteur nécessaire pour conserver les gabarits routiers et donc un recul important des accroches de la passerelle sur les deux côtés de l'autoroute, afin de conserver des pentes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'abandon des liaisons Genève-Sud en 2019 a permis de faire ressortir ce dossier en lien avec le projet d'agglomération 4.

En effet, dans le cadre du projet d'agglomération 4, l'équipe cantonale en charge du projet est revenue vers la Commune pour connaître son intention sur ce projet.

Le Conseil administratif a souhaité relancer le projet et a demandé l'intégration de la passerelle au sein du projet d'agglomération 4 dans le « *paquet de mesures forfaitaires* ».

Afin de permettre cette inscription au PA4 et demander ainsi un financement cantonal et fédéral à hauteur de 70%, la Confédération demande qu'à minima une étude de faisabilité soit réalisée par le Maître d'ouvrage de l'objet, ici la Commune.

Cette étude de faisabilité doit être impérativement remise au Canton en mars 2021, afin que celui-ci l'intègre dans son projet d'agglomération 4, lui-même soumis à la Confédération en juin 2021 pour approbation.

Pour ce faire, nous avons sollicité le bureau T-Ingénierie, spécialiste des ponts et passerelles, afin d'obtenir une offre de sa part pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Ce bureau est également en charge de l'étude sur la future route d'accès aux Sciens sur laquelle la passerelle viendra se brancher, il est donc apparu judicieux de le solliciter en direct.

Le bureau T-Ingénierie nous a remis une offre en août 2020 permettant de réaliser cette étude. Il nous a cependant précisé qu'en raison de la technicité du projet, il se voyait dans l'obligation d'aller un peu plus loin qu'une simple étude de faisabilité. Afin de permettre à la Commune d'obtenir des éléments concrets, il se doit de réaliser des études techniques permettant de vérifier notamment les éléments structurels de la passerelle.

Ainsi, l'offre de T-Ingénierie comprend des phases qui se rapprochent d'une étude d'avant-projet, ce qui permettra de prendre de l'avance sur la suite des études.

Une fois cette étude de faisabilité réalisée et transmise au Canton en mars 2021, deux solutions s'offriront à la Commune :

1. Attendre l'accord de la Confédération sur le financement pour engager la suite des études (donc pas avant début 2022) ;
2. Avancer sur les études de projet et suspendre la décision de réalisation en fonction du retour de la Confédération.

Une nouvelle délibération sera donc soumise au Conseil municipal afin de financer la suite des études à un moment qui reste à déterminer.

### 3. Calcul du montant du crédit d'engagement complémentaire

Le montant du crédit est calculé sur la base de l'offre du bureau T-Ingénierie d'août 2020.

Chaque heure est facturée selon un taux horaire de 129.-/h.

<b>A. Etude de faisabilité de la passerelle</b>			
	<i>Phase 1 : pris de connaissance du contexte</i>		fr. 4'902.00
	<i>Phase 2 : étude de variantes de tracé et variantes structurelles</i>		fr. 19'293.00
	<i>Phase 3 : établissement du dossier final</i>		fr. 10'819.00
	<b>Total Travaux HT</b>		<b>fr. 35'014.00</b>
<b>B. DEBOURS, HAUSSE, IMPREVUS</b>			
	Frais divers (reprographie notamment) et débours		fr. 2'500.00
	Divers et imprévus 10%	fr. 37'514.00	fr. 3'751.40
	<b>Total débours et imprévus HT</b>		<b>fr. 6'251.40</b>
	<b>Total des coûts, études, frais, débours et hausses</b>		<b>fr. 41'265.40</b>
	<b>TVA 8.0%</b>		<b>fr. 3'310.00</b>
<b>TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT</b>			<b>45'000.00</b>

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates de 45'000 F TTC.

**Le Conseil administratif**

SCA/YG/phz/bg octobre 2020 # 90'523



**Crédit d'engagement pour l'étude d'une  
passerelle de mobilités douces au-dessus de  
l'autoroute entre le quartier des Sciers et le  
centre du village de Plan-les-Ouates**

**Annexe 1**

**Estimation du coût des études**

SCA/Octobre 2020



# Commune de Plan-les-Ouates

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates**

SCA

Oct-20

## CREDIT D' ENGAGEMENT

### A. Etude de faisabilité de la passerelle

<i>Phase 1 : pris de connaissance du contexte</i>	fr. 4'902.00
<i>Phase 2 : étude de variantes de tracé et variantes structurelles</i>	fr. 19'293.00
<i>Phase 3 : établissement du dossier final</i>	fr. 10'819.00

**Total Travaux HT fr. 35'014.00**

### B. DEBOURS, HAUSSE, IMPREVUS

Frais divers (reprographie notamment) et débours	fr. 2'500.00
Divers et imprévus 10%	fr. 3'751.40

**Total débours et imprévus HT fr. 6'251.40**

<b>Total des coûts, études, frais, débours et hausses</b>	<b>fr. 41'265.40</b>
<b>TVA 8.0%</b>	<b>fr. 3'310.00</b>

**TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT 45'000.00**

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une  
passerelle de mobilités douces au-dessus de  
l'autoroute entre le quartier des Sciens et le  
centre du village de Plan-les-Ouates**

**Annexe 2**

**Financement et coûts induits  
Investissement**

SCA/Octobre 2020

# Financement

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates**

<b>1</b>	<b>Crédit brut</b>	45'000.00
----------	--------------------	-----------

<b>2</b>	<b>Recettes</b>	
	2.1 Subventions cantonales	fr. -
	2.2 Participation des routes cantonales	fr. -
	2.3 Taxe d'équipement	fr. -
	2.4 Taxe d'écoulement	fr. -
	2.5 Sport-Toto	fr. -
	2.6 Subventions fédérales	fr. -
	2.7 Divers	fr. -
	<b>Crédit net</b>	fr. 45'000.00

<b>3</b>	<b>Commentaires</b>
----------	---------------------

|

## Evaluation des coûts induits

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates**

<b>1 Revenus annuels</b>	<b>0.00</b>
--------------------------	-------------

**Total des revenus annuels**

<b>2 Charges annuelles pour la première année</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	
2.1 Charges financières		45'000.00	2.00%	fr. 900.00
2.2 Amortissements	5		20.00%	fr. -
<b>Total des charges pour la première année</b>				<b>fr. 900.00</b>

<b>3 Coûts induits pour la première année</b>	<b>fr. 900.00</b>
---	-------------------

## Investissement

**Crédit d'engagement pour l'étude d'une passerelle de mobilités douces au-dessus de l'autoroute entre le quartier des Sciers et le centre du village de Plan-les-Ouates**

### PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global 0.00

Répartition selon plan des investissements	2020	Total
Dépenses brutes prévues	0.00	0.00
Recettes estimées		0.00
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit global 45'000.00

Répartition selon exécution	2020	2021	Total
Dépenses brutes prévues	25'000.00	20'000.00	45'000.00
Recettes estimées	0.00	0.00	0.00
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>25'000.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>45'000.00</b>